

MODIFICATION N° 3

datée du 6 février 2025

apportée à la Partie A et à la Partie B du prospectus simplifié des Fonds Fidelity daté du 8 novembre 2024, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 19 décembre 2024 et la modification n° 2 datée du 17 janvier 2025

(le « prospectus simplifié »)

à l'égard des :

**parts des séries A, B, F, F5, F8, O, Q, R, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity
Expansion Canada**

**parts des séries A, B, F, F5, F8, O, R, S5, S8, T5, T8 du Fonds
Fidelity Dividendes**

**parts des séries A, B, F, F5, F8, O, Q, R, S5, S8, T5, T8 et de série Gestion
privée du Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD}**

**parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity
Valeur intrinsèque mondiale**

**parts des séries A, B, F, O, R du Fonds Fidelity Titres américains
à rendement élevé**

**parts de série O de la Fiducie de placement Fidelity Croissance
et valeur mondiales**

**parts de série O de la Fiducie de placement Fidelity Valeur
intrinsèque mondiale**

(les « Fonds »)

Le prospectus simplifié est modifié afin de faire ce qui suit :

- a) informer les investisseurs que, depuis le 29 janvier 2025, le gestionnaire de portefeuille Salim Hart a quitté ses fonctions de gestionnaire de portefeuille de la Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale, le fonds sous-jacent du Fonds Fidelity Valeur intrinsèque mondiale, et de la Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales; et
- b) corriger les pages couverture et les couvertures arrière des Parties B concernées du prospectus simplifié, ainsi que la rubrique « Détails sur le fonds » dans le profil de fonds des fonds suivants : Fonds Fidelity Expansion Canada, Fonds Fidelity Dividendes, Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD} et Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé pour y inclure une référence à la série R.

L'ensemble des expressions utilisées qui ne sont par ailleurs pas définies dans la présente modification n° 3 s'entendent au sens qui leur est respectivement attribué dans le prospectus simplifié.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Les modifications techniques devant être apportées au prospectus simplifié pour rendre compte de ces modifications sont présentées ci-après :

Partie A

1. Responsabilité de l'administration des Fonds

Conseillers en valeurs

- a) Avec prise d'effet le 29 janvier 2025, les lignes relatives aux fonds « Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale », « Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales » et « Fonds Fidelity Valeur intrinsèque mondiale » du tableau présenté à la rubrique « Conseillers en valeurs », aux pages 12, 23 et 41, respectivement, sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

Page 12

Fonds	Nom de la personne et de la société
Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	Sam Chamovitz B.A. (cogestionnaire principal) (FMR)
	Morgen Peck B.A., CFA (cogestionnaire principale) (FMR)

Page 23

Fonds	Nom de la personne et de la société
Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales	William Danoff B.A., MBA (cogestionnaire principal) (FMR)
	Sam Chamovitz B.A. (cogestionnaire principal) (FMR)
	Morgen Peck B.A., CFA (cogestionnaire principale) (FMR)

Page 41

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Fonds Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	Sam Chamovitz B.A. (cogestionnaire principal) (FMR)
		Morgen Peck B.A., CFA (cogestionnaire principale) (FMR)

Partie B1

1. Page couverture et couverture arrière

La page couverture et la couverture arrière sont modifiées afin d'indiquer les parts de série R des Fonds Fidelity Expansion Canada, Fonds Fidelity Dividendes et Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD}.

2. Profil de fonds du Fonds Fidelity Expansion Canada

Détails sur le fonds

- a) La ligne « Type de titres », à la page 4, est modifiée pour y indiquer la série R.
- b) Le tableau « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 4, est modifié pour y indiquer la série R par l'ajout de la ligne suivante :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
R	0,80 %	0,100 %

3. Profil de fonds du Fonds Fidelity Dividendes

Détails sur le fonds

- a) La ligne « Type de titres », à la page 13, est modifiée pour y indiquer la série R.
- b) Le tableau « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 13, est modifié pour y indiquer la série R par l'ajout de la ligne suivante :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
R	0,65 %	0,100 %

4. Profil de fonds du Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD}

Détails sur le fonds

- a) La ligne « Type de titres », à la page 23, est modifiée pour y indiquer la série R.
- b) Le tableau « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 23, est modifié pour y indiquer la série R par l'ajout de la ligne suivante :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
R	0,80 %	0,100 %

Partie B3

1. Page couverture et couverture arrière

La page couverture et la couverture arrière sont modifiées afin d'indiquer les parts de série R du Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé.

2. Profil de fonds du Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé

Détails sur le fonds

- a) La ligne « Type de titres », à la page 208, est modifiée pour y indiquer la série R.

- b) Le tableau « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 208, est modifié pour y indiquer la série R par l'ajout de la ligne suivante :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
R	0,70 %	0,075 %

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'un OPC que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Dans certaines provinces et certains territoires, la législation en valeurs mobilières vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et d'obtenir un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

DATE : 6 février 2025

La présente modification n° 3 datée du 6 février 2025 apportée au prospectus simplifié des Fonds Fidelity daté du 8 novembre 2024, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 19 décembre 2024 et la modification n° 2 datée du 17 janvier 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Robert Lloyd Strickland »

ROBERT LLOYD STRICKLAND
Chef de la direction
Fidelity Investments Canada s.r.i.

« Jason Louie »

JASON LOUIE
Chef des finances, Fidelity Canada
Fidelity Investments Canada s.r.i.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR
DES FONDS

« Barry Myers »

BARRY MYERS
Administrateur

« Russell Kaunds »

RUSSELL KAUNDS
Administrateur